



Châteauneuf, le 3 avril 2008

Touche pas à mon patrimoine !
Chez Mme Roche
16, place de l'Eglise
16120 Châteauneuf sur Charente

Monsieur le Maire
de Châteauneuf sur Charente

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de la justice administrative, nous avons entrepris auprès du Tribunal administratif de Poitiers un recours en annulation contre les délibérations n° 200801.04 et n°200801.05 du conseil municipal du 30 janvier 2008. Nous avons demandé un sursis à exécution de la vente faisant l'objet de la délibération et de la modification du POS qui en découle, ainsi qu'une nouvelle évaluation domaniale du bien concerné.

En effet, malgré les assurances orales quant votre volonté de préserver au mieux l'intérêt général de la commune, nous n'avons pu obtenir de votre part une garantie écrite de ne pas appliquer les dispositions de ces délibérations et d'envisager d'autres solutions que la vente totale de la propriété « Lagardère » aux dentistes pressentis comme acquéreurs en vue de l'implantation d'une clinique médicale.

Nous espérons que, quelle que soit la décision du tribunal administratif de Poitiers, le récent conseil municipal engage un nouveau processus d'étude de l'avenir de ce bien, basé sur une méthode rigoureuse et impartiale et sur des principes de transparence et de consultation des habitants et associations de la commune.

Comme nous vous l'avons proposé lors de nos différents entretiens, notre association est à votre disposition pour participer à une telle démarche. Ainsi, nous souhaitons répondre à l'appel lancé par votre équipe lors des élections municipales en contribuant au renforcement d'un lien constructif entre la municipalité et la population.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération respectueuse.

Le président de l'association
« Touche pas à mon patrimoine ! »

Eric BRETON